



Usagers du territoire - Communauté de Communes de Saulieu

ATELIER NUMÉRIQUE

Usagers niv. Intermédiaire



27 Octobre 2022 - Salle des Ursulines
Espace Salier - Saulieu



**CONSEILLER
NUMÉRIQUE**
France
services

Se connecter à internet:

Wifi: Microfolie

Mdp: Sau21210

Financé
par



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU



**CONSEILLER
NUMÉRIQUE**
France
services

À propos

Dans cette session, je vous propose de commencer par une **introduction à la cybersécurité**, avant la superbe surprise sur le sujet et les différents bonus que comportent cette session...

Ensuite nous allons énumérer les **principaux risques** présents dans le cybermonde. Nous verrons la définition des différents termes techniques que cela induit.

Enfin, nous regarderons les fiches des **bonnes pratiques** fournies par cybermalveillance.gouv.fr avant de rappeler les **droits des internautes** sur la protection des données personnelles.

Nous concluons cette session par un échange de questions/réponses.

Financé
par



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU



**CONSEILLER
NUMÉRIQUE**
France
services



PROGRAMME

1. Introduction à la Cyber Sécurité
2. Fiches pratiques
3. Vos droits
3. Questions/réponses

Introduction

Les Risques

Phishing
Ransomware
Tech support scam

- 1 -



Introduction

Julien Maignaut





Les Usagers du territoire



Introduction à la cybersécurité

Tout le monde a des connaissances plus ou moins approfondies sur le sujet de la cybersécurité.

Les risques de sécurité les plus souvent rencontrés:

Rançongiciels

Hameçonnage

Virus informatique

Arnaque au faux support technique





Les Usagers du territoire

INTERROGATION SURPRISE



Avant d'aller plus loin, merci de bien vouloir ...

éteindre vos téléphones portables, éteindre vos ordinateurs et
sortir vos carnets de liaison sur la table!

Ceci est une **interrogation surprise** !

Vous avez 10 minutes





Les Usagers du territoire Interrogation surprise ;)



TESTEZ VOS CONNAISSANCES

GÉRER SES MOTS DE PASSE

- 1/ Bonnes pratiques**
Parmi les propositions, quelles sont les deux bonnes pratiques à mettre en œuvre pour assurer la sécurité de vos mots de passe ?
- A Les noter sur un post-it pour s'en souvenir
 - B Choisir un mot de passe suffisamment complexe
 - C Les confier à un tiers en cas de besoin
 - D Utiliser un mot de passe différent pour chaque accès

- 2/ Vrai ou Faux**
J'ai un mot de passe très sécurisé, je peux donc l'utiliser sur tous mes comptes et services.
- Vrai Faux

- 3/ Cherchez l'intrus**
Un mot de passe sécurisé :
- A est facile (suite logique, le prénom de mes enfants, ma date de naissance, etc.)
 - B comporte 12 caractères mêlant des majuscules, des minuscules, des chiffres et des caractères spéciaux
 - C suit un motif mémorisable

- 4/ Reliez les situations à leurs solutions**
Je ne me souviens jamais de mes mots de passe. A 1 Je m'enregistre pas les mots de passe et me déconnecte après utilisation
Je soupçonne qu'un de mes comptes a été piraté. B 2 Je fais confiance à KeePass, mon gestionnaire de mots de passe
Je travaille sur un ordinateur à la bibliothèque. C 3 Je change immédiatement de mot de passe

RÉPONSES
1) B et D - Un mot de passe doit être d'une longueur suffisante et composé de caractères variés (majuscules, minuscules, chiffres, caractères spéciaux) et être différent de ceux utilisés pour d'autres services.
2) Faux - Il est toujours recommandé d'utiliser des mots de passe différents pour chaque compte.
3) B et C - Un mot de passe sécurisé est long et complexe, ne suit pas de schéma évident et ne contient pas de mots ou de dates facilement identifiables.
4) A - 1 - Je m'enregistre pas les mots de passe et me déconnecte après utilisation
B - 2 - Je fais confiance à KeePass, mon gestionnaire de mots de passe
C - 3 - Je change immédiatement de mot de passe

HAMEÇONNAGE

- 1/ Bonnes pratiques**
Sur mon compte bancaire, je découvre un débit que je ne reconnais pas. Je crains d'être victime d'un «hameçonnage» lié à un message douteux auquel j'ai répondu. Il y a deux semaines. Parmi les propositions, quelles sont les deux bonnes pratiques à mettre en œuvre ?
- A Je vérifie auprès de ma banque l'origine du débit et fais opposition à celui-ci
 - B Je laisse passer quelques jours pour m'assurer qu'il s'agit vraiment d'un débit frauduleux
 - C Je dépose plainte au commissariat de police ou à la gendarmerie la plus proche

- 2/ Vrai ou Faux**
Il est inutile de déposer plainte pour un message d'hameçonnage auquel j'ai répondu.
- Vrai Faux

- 3/ Cherchez l'intrus**
Comment se prémunir d'hameçonnage ?
- A Si j'ai un doute concernant un message électronique ou un appel, je contacte directement l'organisme concerné pour en confirmer l'authenticité
 - B Je vérifie qu'il y a bien un logo officiel dans le message reçu
 - C Avant de fournir toute information sur un site, je vérifie son adresse afin de m'assurer que je suis sur un site légitime
 - D Je ne communique jamais d'informations sensibles par téléphone ou message électronique

- 4/ Reliez les situations à leurs solutions**
Mon adresse de messagerie a été usurpée. A 1 Je fais opposition auprès de ma banque et je dépose plainte
J'ai malencontreusement communiqué mon numéro de carte bancaire. B 2 Je la liage à Phishing Intensive
J'identifie une adresse de site d'hameçonnage. C 3 Je change immédiatement de mot de passe

RÉPONSES
1) B et C - En cas de doute, il est recommandé de contacter directement l'organisme concerné pour en confirmer l'authenticité et de déposer plainte.
2) Faux - Il est toujours recommandé de déposer plainte.
3) B et C - Il est recommandé de vérifier l'adresse de l'expéditeur et de ne pas communiquer d'informations sensibles.
4) A - 1 - Je fais opposition auprès de ma banque et je dépose plainte
B - 2 - Je la liage à Phishing Intensive
C - 3 - Je change immédiatement de mot de passe

SÉCURITÉ DES APPAREILS MOBILES

- 1/ Bonnes pratiques**
Parmi les propositions, quelles sont les deux bonnes pratiques à mettre en œuvre pour assurer au mieux la sécurité numérique de vos appareils mobiles ?
- A Je ne fais jamais fonctionner le Wi-Fi et le Bluetooth en même temps
 - B Je mets régulièrement mes appareils à jour
 - C Je les verrouille avec un code d'accès difficile à deviner, en plus du code PIN
 - D J'équipe mes appareils d'une coque et d'une protection d'écran

- 2/ Vrai ou Faux**
Je n'ai pas besoin de faire des sauvegardes de mon téléphone.
- Vrai Faux

- 3/ Cherchez l'intrus**
J'ai besoin d'une application mobile, je la télécharge :
- A sur le site officiel du fournisseur
 - B sur les magasins officiels d'applications comme Google Play ou App Store, par exemple
 - C sur n'importe quel autre site

- 4/ Reliez les situations à leurs solutions**
Je travaille régulièrement à l'extérieur. A 1 Je bloque ma ligne en appelant mon opérateur et mon téléphone en communiquant mon code IMEI et je dépose plainte
J'ai perdu ou je me suis fait voler mon téléphone. B 2 J'évite de me connecter à un réseau Wi-Fi public
Je télécharge un jeu sur mon téléphone. C 3 Je n'autorise pas l'accès à mes photos, mes contacts et mes messages

RÉPONSES
1) B et D - Il est recommandé de mettre à jour les logiciels et d'utiliser des protections physiques.
2) Faux - Il est toujours recommandé de faire des sauvegardes.
3) B et C - Il est recommandé d'utiliser des sources officielles et de ne pas télécharger d'applications sur des sites non officiels.
4) A - 1 - Je bloque ma ligne en appelant mon opérateur et mon téléphone en communiquant mon code IMEI et je dépose plainte
B - 2 - J'évite de me connecter à un réseau Wi-Fi public
C - 3 - Je n'autorise pas l'accès à mes photos, mes contacts et mes messages

SÉCURITÉ DES USAGES PRO / PERSO

- 1/ Bonnes pratiques**
Parmi les propositions, quelles sont les deux bonnes pratiques à mettre en œuvre pour sécuriser au mieux mes usages numériques professionnels ?
- A J'utilise des mots de passe différents pour les services professionnels ou personnels auxquels j'accède
 - B Peu importe l'usage, je n'utilise que mes dossiers professionnels
 - C Au travail, je mélange fichiers personnels et professionnels
 - D Je ne mélange pas mes messages pro et perso dans ma messagerie personnelle

- 2/ Vrai ou Faux**
J'ai le droit de m'exprimer sur mon travail ou mon entreprise sur les réseaux sociaux lorsque j'utilise mon ordinateur personnel.
- Vrai Faux

- 3/ Cherchez l'intrus**
Pour protéger mes usages numériques professionnels :
- A J'utilise un stockage de données professionnelles distinct du stockage de données personnelles
 - B J'utilise ma connexion professionnelle uniquement pour mes besoins professionnels
 - C J'utilise mon matériel professionnel pour des besoins personnels
 - D J'effectue les mises à jour de mes systèmes très régulièrement

- 4/ Reliez les situations à leurs solutions**
Je suis à la maison et je consulte mes messages professionnels. A 1 Je demande l'autorisation à mon employeur et prends des mesures de sécurité supplémentaires.
Je stocke des documents professionnels sur un service en ligne personnel. B 2 Je ne le fais qu'à partir de mon ordinateur professionnel
Je réalise parfois des téléchargements illégaux depuis mon ordinateur professionnel. C 3 Mon entreprise pourrait contrôler mon utilisation de la connexion internet professionnelle et se reconstruire contre moi

RÉPONSES
1) A et D - Il est recommandé d'utiliser des mots de passe différents et de ne pas mélanger les données.
2) Faux - Il est recommandé de ne pas divulguer d'informations sur son travail.
3) C - Il est recommandé d'utiliser du matériel professionnel pour des besoins professionnels.
4) A - 1 - Je demande l'autorisation à mon employeur et prends des mesures de sécurité supplémentaires.
B - 2 - Je ne le fais qu'à partir de mon ordinateur professionnel
C - 3 - Mon entreprise pourrait contrôler mon utilisation de la connexion internet professionnelle et se reconstruire contre moi

RÉSEAUX SOCIAUX

- 1/ Bonnes pratiques**
Parmi les propositions, quelles sont les deux bonnes pratiques à mettre en œuvre pour éviter le piratage de compte ?
- A J'utilise des mots de passe complexes
 - B J'utilise le même mot de passe sur tous mes réseaux sociaux car c'est plus simple à retenir
 - C J'active la double authentification
 - D Ce n'est pas utile de sécuriser mes réseaux sociaux car seuls mes amis peuvent voir mon profil

- 2/ Vrai ou Faux**
Je peux publier ce que je veux sur internet si j'utilise un pseudonyme.
- Vrai Faux

- 3/ Cherchez l'intrus**
Quelles sont les bonnes pratiques d'utilisation des réseaux sociaux :
- A Je fais preuve de discernement lorsque j'évoque mon travail car cela pourrait me porter préjudice ainsi qu'à mon entreprise
 - B Sur les réseaux sociaux, je peux m'exprimer sans crainte que mes propos soient interprétés ou modifiés
 - C Je suis vigilant sur les contenus partagés par mes contacts, qui peuvent publier des contenus malveillants à leur insu
 - D Je vérifie régulièrement qu'il n'y a aucune connexion sur mon compte depuis un appareil inconnu

- 4/ Reliez les situations à leurs solutions**
Je n'utilise plus mon compte de réseau social. A 1 En faisant preuve de discernement et sans diffuser d'informations personnelles je le supprime pour éviter que mon compte soit utilisé à mon insu ou que mes informations ne soient récupérées par des tiers
Je publie régulièrement sur les réseaux sociaux. B 2 Je suis vigilant sur les contenus partagés par mes contacts, qui peuvent publier des contenus malveillants à leur insu
Je souhaite restreindre la visibilité de mes informations personnelles et de mes publications. C 3 Je suis rigoureux sur la configuration de mon compte dans les paramètres
Je demande la suppression du contenu du réseau social concerné. D 4

RÉPONSES
1) A et C - Il est recommandé d'utiliser des mots de passe complexes et d'activer la double authentification.
2) Faux - Il est toujours recommandé de ne pas divulguer d'informations sur son travail.
3) B et C - Il est recommandé d'être vigilant sur les contenus partagés et de ne pas divulguer d'informations personnelles.
4) A - 1 - En faisant preuve de discernement et sans diffuser d'informations personnelles je le supprime pour éviter que mon compte soit utilisé à mon insu ou que mes informations ne soient récupérées par des tiers
B - 2 - Je suis vigilant sur les contenus partagés par mes contacts, qui peuvent publier des contenus malveillants à leur insu
C - 3 - Je suis rigoureux sur la configuration de mon compte dans les paramètres
D - 4 - Je demande la suppression du contenu du réseau social concerné

PIRATAGE DE COMPTE

- 1/ Bonnes pratiques**
Parmi les propositions, quelles sont les trois bonnes pratiques à mettre en œuvre pour éviter le piratage de compte en ligne ?
- A J'utilise des mots de passe complexes et différents pour chaque site et application
 - B Je ne fais jamais mes mises à jour
 - C Je ne communique jamais mes mots de passe à un tiers
 - D J'active la double authentification lorsqu'elle est disponible

- 2/ Vrai ou Faux**
Si votre boîte mail est piratée, il est utile de prévenir tous vos contacts.
- Vrai Faux

- 3/ Cherchez l'intrus**
Parmi ces bonnes pratiques, quel est l'intrus :
- A J'applique de manière régulière et systématique mes mises à jour système et logiciels
 - B J'utilise les réseaux Wi-Fi publics en toute confiance
 - C J'installe un antivirus et je vérifie qu'il fonctionne
 - D J'évite les sites illicites ou non sûrs

- 4/ Reliez les situations à leurs solutions**
Mon compte vient d'être piraté et je n'arrive plus à m'y connecter. A 1 Je n'ouvre pas la pièce jointe
Je viens de recevoir un e-mail suspect contenant une pièce jointe. B 2 Je change sans tarder le mot de passe du compte piraté sur tous les sites et comptes sur lesquels j'utilisais
Je me déconnecte systématiquement après chaque utilisation pour éviter que quelqu'un puisse y accéder après moi. C 3
Je suis victime d'un e-mail de mes contacts. D 4 Je contacte le service concerné pour signaler le piratage et demander la réinitialisation de mon mot de passe

RÉPONSES
1) A, C et D - Il est recommandé d'utiliser des mots de passe complexes et différents, d'activer la double authentification et d'éviter les sites illicites.
2) Faux - Il est toujours recommandé de prévenir ses contacts.
3) B - Il est recommandé d'être vigilant sur les réseaux Wi-Fi publics et de ne pas divulguer d'informations personnelles.
4) A - 1 - Je n'ouvre pas la pièce jointe
B - 2 - Je change sans tarder le mot de passe du compte piraté sur tous les sites et comptes sur lesquels j'utilisais
C - 3 - Je me déconnecte systématiquement après chaque utilisation pour éviter que quelqu'un puisse y accéder après moi
D - 4 - Je contacte le service concerné pour signaler le piratage et demander la réinitialisation de mon mot de passe

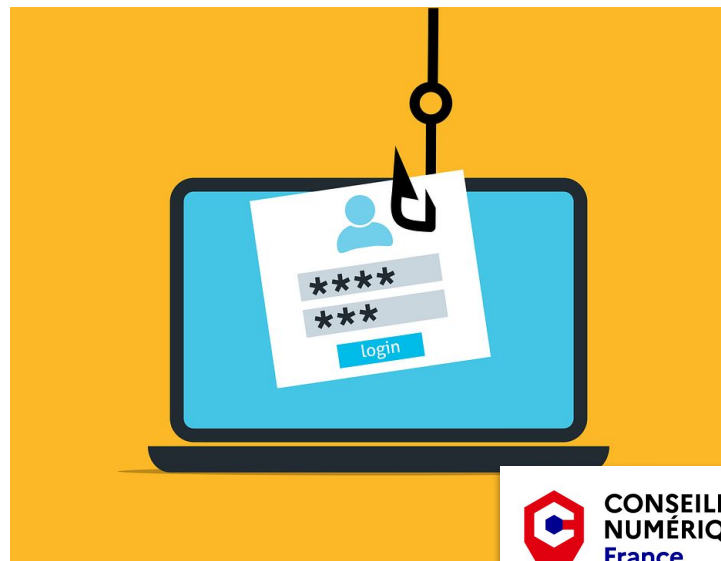


LES RISQUES

1. L'hameçonnage

L'hameçonnage (phishing en anglais) est une technique frauduleuse destinée à **leurrer l'internaute** pour l'inciter à **communiquer des données personnelles** (comptes d'accès, mots de passe...) **et/ou bancaires** en se faisant passer pour un **tiers de confiance**. Il peut s'agir d'un **faux message, SMS ou appel téléphonique de banque, de réseau social, d'opérateur de téléphonie, de fournisseur d'énergie, de sites de commerce en ligne, d'administrations, etc.**

[exemples](#)



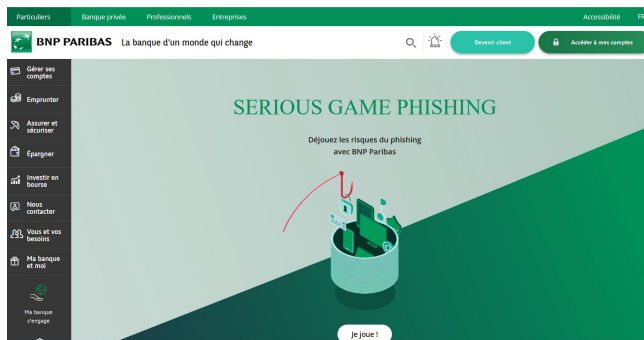


Les Usagers du territoire



Bonus: le jeu du Phishing

<https://mabanque.bnpparibas/fr/serious-game-phishing/jeu>



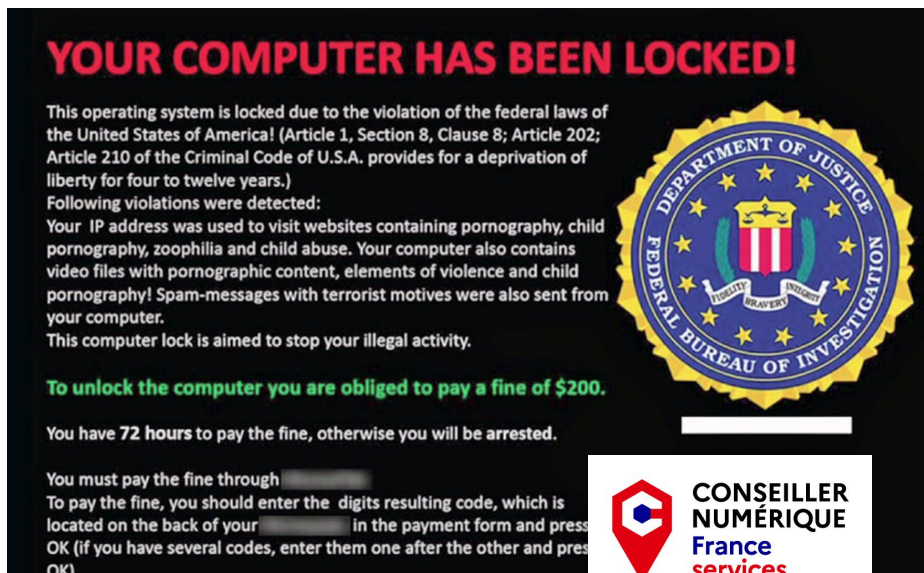


LES RISQUES

2. Les rançongiciels

Un rançongiciel (ransomware en anglais) est un logiciel malveillant qui bloque l'accès à l'ordinateur ou à des fichiers en les chiffrant et qui réclame à la victime le paiement d'une rançon pour en obtenir de nouveau l'accès. La machine peut être infectée après l'ouverture d'une pièce jointe, ou après avoir cliqué sur un lien malveillant reçu dans des courriels, ou parfois simplement en naviguant sur des sites compromis, ou encore suite à une intrusion sur le système. Dans la majorité des cas, les cybercriminels exploitent des vulnérabilités connues dans les logiciels, mais dont les correctifs n'ont pas été mis à jour par les victimes.

[exemples](#)





LES RISQUES

3. L'arnaque au faux support technique



L'arnaque au **faux support technique** (Tech support scam en anglais) consiste à effrayer la victime, par **SMS, téléphone, chat, courriel**, ou par l'apparition d'un **message qui bloque son ordinateur**, lui

indiquant un **problème technique grave** et un **risque de perte de ses données** ou de l'usage de son équipement afin de la pousser à contacter un prétendu support technique officiel (Microsoft, Apple, Google...), pour ensuite la convaincre de payer un pseudo-dépannage informatique et/ou à acheter des logiciels inutiles, voire nuisibles. Si la victime refuse de payer, les criminels peuvent la **menacer de détruire ses fichiers ou de divulguer ses informations personnelles**.

[exemple](#)

Fiches pratiques

Mots de passe

Sécurité des réseaux sociaux

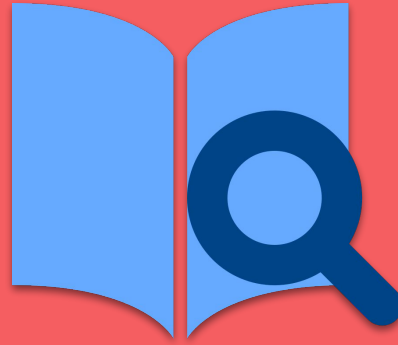
Sécurité des appareils mobiles

Les sauvegardes

Les mises à jour

La sécurité des usages pro-perso

- 2 -



Bonnes pratiques





Fiches des bonnes pratiques

Voici 6 fiches pour vous aider à adopter les bonnes pratiques

- Mots de passe
- Sécurité des réseaux sociaux
- Sécurité des appareils mobiles
- Les sauvegardes
- Les mises à jour
- La sécurité des usages pro-perso



Les Usagers du territoire

Les mots de passe



LES MOTS DE PASSE



Messageries, réseaux sociaux, banques, administrations et commerces en ligne, réseaux et applications d'entreprise... la sécurité de l'accès à tous ces services du quotidien repose aujourd'hui essentiellement sur les mots de passe. Face à la profusion des mots de passe, la tentation est forte d'en avoir une gestion trop simple. Une telle pratique serait dangereuse, car elle augmenterait considérablement les risques de compromettre la sécurité de vos accès. Voici 10 bonnes pratiques à adopter pour gérer efficacement vos mots de passe.

ADOPTER LES BONNES PRATIQUES

1 UTILISEZ UN MOT DE PASSE DIFFÉRENT POUR CHAQUE SERVICE

Ainsi en cas de perte ou de vol d'un de vos mots de passe, seul le service concerné sera vulnérable. Dans le cas contraire, tous les services pour lesquels vous utilisez le même mot de passe compromis seraient piratables.

2 UTILISEZ UN MOT DE PASSE SUFFISAMMENT LONG ET COMPLEXE

Une technique d'attaque répandue, dite par « force brute », consiste à essayer toutes les combinaisons possibles de caractères jusqu'à trouver le bon mot de passe. Réalisées par

3 UTILISEZ UN MOT DE PASSE IMPOSSIBLE À DEVINER

Une autre technique d'attaque utilisée par les pirates est d'essayer de « deviner » votre mot de passe. Évitez donc d'employer dans vos mots de passe des informations personnelles qui pourraient être faciles à retrouver (sur les réseaux sociaux par exemple), comme le prénom de votre enfant, une date anniversaire ou votre groupe de musique préféré. Évitez également les suites logiques simples comme 123456, azerty, abcdcf... qui font partie des listes de mots de passe les plus courants et qui sont les premières combinaisons qu'essaieraient les cybercriminels pour tenter de forcer vos comptes.

4 UTILISEZ UN GESTIONNAIRE DE MOTS DE PASSE

Il est humainement impossible de retenir les dizaines de mots de passe longs et complexes que chacun est amené à utiliser quotidiennement. Ne commettez pas pour autant l'erreur de les noter sur un pense-bête que vous laisseriez à proximité de votre équipement, ni de les inscrire dans votre messagerie ou dans un fichier non protégé de votre ordinateur, ou encore dans votre téléphone mobile auquel un cybercriminel pourrait avoir accès. Apprenez à utiliser un gestionnaire de mot de passe sécurisé qui s'en chargera à votre place, pour

ne plus avoir à retenir que le seul mot de passe qui permet d'en ouvrir l'accès. Voir notre encadré sur [Keepass](#) au dos de cette fiche.

5 CHANGEZ VOTRE MOT DE PASSE AU MOINDRE SOUPÇON

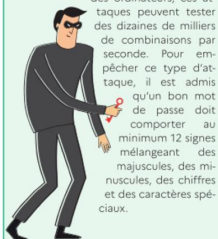
Vous avez un doute sur la sécurité d'un de vos comptes ou vous entendez qu'une organisation ou société chez qui vous avez un compte s'est faite pirater ? N'attendez pas de savoir si c'est vrai ou pas. Changez immédiatement le mot de passe concerné avant qu'il ne tombe dans de mauvaises mains.

COMMENT CRÉER UN MOT DE PASSE SOLIDE ?

LA MÉTHODE DES PREMIÈRES LETTRES
Un très vauit mieux que deux tu l'auras
1vmQ2ti/A

LA MÉTHODE PHONÉTIQUE
J'ai acheté huit CD pour cent euros et après-midi ght&CD%€7am

Inventez votre propre méthode connue de vous seul !



KEEPASS

UN GESTIONNAIRE DE MOTS DE PASSE SÉCURISÉ ET GRATUIT

Ce petit logiciel libre et en français, certifié par l'ANSSI, permet de stocker en sécurité vos mots de passe pour les utiliser dans vos applications. Il dispose aussi d'une fonction permettant de générer des mots de passe complexes aléatoires. <https://keepass.info>

6 NE COMMUNIQUEZ JAMAIS VOTRE MOT DE PASSE À UN TIERS

Votre mot de passe doit rester secret. Aucune société ou organisation sérieuse ne vous demandera jamais de lui communiquer votre mot de passe par messagerie ou par téléphone. Même pour une « maintenance » ou un « dépannage informatique ». Si l'on vous demande votre mot de passe, considérez que vous êtes face à une tentative de piratage ou d'escroquerie.

7 N'UTILISEZ PAS VOS MOTS DE PASSE SUR UN ORDINATEUR PARTAGÉ

Les ordinateurs en libre accès que vous pouvez utiliser dans des hôtels, cybercafés et autres lieux publics peuvent être piégés et vos mots de passe peuvent être récupérés par un criminel. Si vous êtes obligés d'utiliser un ordinateur partagé ou qui n'est pas le vôtre, utilisez le mode de « navigation privée » du navigateur, qui permet d'éviter de laisser trop de traces informatiques, veillez à bien fermer vos sessions après utilisation et n'enregistrez jamais vos mots de passe dans le navigateur. Enfin, dès que vous avez à nouveau accès à un ordinateur de confiance, changez au plus vite tous les mots de passe que vous avez utilisés sur l'ordinateur partagé.

8 **ACTIVEZ LA « DOUBLE AUTHENTIFICATION »* LORSQUE C'EST POSSIBLE**
Pour renforcer la sécurité de vos accès, de plus en plus de services proposent cette option. En plus de votre nom de compte et de votre mot de passe, ces services vous demandent une confirmation que vous pouvez recevoir, par exemple, sous forme de code provisoire reçu par SMS ou par courrier électronique (e-mail), via une application ou une clé spécifique que vous contrôlez, ou encore par reconnaissance biométrique. Ainsi grâce à cette confirmation, vous seul pouvez autoriser un nouvel appareil à se connecter aux comptes protégés. Voir encadré.

9 CHANGEZ LES MOTS DE PASSE PAR DÉFAUT DES DIFFÉRENTS SERVICES AUXQUELS VOUS ACCÉDEZ

De nombreux services proposent des mots de passe par défaut que vous n'êtes parfois pas obligés de changer. Ces mots de passe par défaut sont souvent connus des cybercriminels. Aussi, il est important de les remplacer au plus vite par vos propres mots de passe que vous contrôlez.

QUELQUES SERVICES PROPOSANT LA DOUBLE AUTHENTIFICATION

- Outlook/Hotmail, Gmail, Yahoo Mail...
- Facebook, Instagram, LinkedIn, Snapchat, Tik Tok, Twitter...
- Skype, Teams...
- WhatsApp, Zoom...
- Amazon, eBay, Paypal...
- Apple iCloud, Dropbox, Google Drive, OneDrive...



10 CHOISISSEZ UN MOT DE PASSE PARTICULIÈREMENT ROBUSTE POUR VOTRE MESSAGERIE

Votre adresse de messagerie est généralement associée à beaucoup de vos comptes en ligne. Cela permet notamment de recevoir les liens de réinitialisation des mots de passe de vos autres comptes. Un cybercriminel qui réussirait à pirater votre messagerie pourrait facilement utiliser la fonction « mot de passe oublié » des différents services auxquels vous pouvez accéder, comme votre compte bancaire, pour en prendre le contrôle. **Un mot de passe de messagerie est donc un des mots de passe les plus importants à protéger.**

POUR ALLER PLUS LOIN

- Par la CNIL : [Les conseils de la CNIL pour un bon mot de passe](#)
- Par l'ANSSI : [Sécurité des mots de passe](#)

DOCUMENT RÉALISÉ AVEC NOS MEMBRES :



*Également appelée « authentification forte », « authentification multifactor », « 2FA », « vérification en deux étapes », « validation en deux étapes », « authentification à deux facteurs », « vérification à deux facteurs », « vérification en deux temps ».

RETROUVEZ TOUTES NOS PUBLICATIONS SUR :
www.cybermalveillance.gouv.fr



CONSEILLER NUMÉRIQUE
France services



Les Usagers du territoire

Sécurité des réseaux sociaux



LA SÉCURITÉ SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

ADOPTEZ LES BONNES PRATIQUES



Les réseaux sociaux sont des outils de communication et d'information puissants et facilement accessibles. Aujourd'hui installés dans les usages personnels des internautes, mais aussi dans les usages professionnels des entreprises qui les utilisent comme vitrine de leur activité, ils n'échappent pas aux activités malveillantes. Escroquerie, usurpation d'identité, chantage, vol d'informations, cyberharcèlement, désinformation, diffamation... sont autant de dangers auxquels sont confrontés les utilisateurs de ces réseaux. Voici 10 bonnes pratiques à adopter pour votre sécurité sur les réseaux sociaux.

1 PROTÉGEZ L'ACCÈS À VOS COMPTES

Vos comptes de réseaux sociaux contiennent des informations personnelles sensibles (identité, adresse postale ou de messagerie, numéro de téléphone, date de naissance, etc.), qui peuvent être convoités par les cybercriminels. Pour vous assurer que personne ne puisse utiliser votre compte à votre insu ou usurper votre identité, protégez bien l'accès à votre compte en utilisant des mots de passe différents et suffisamment robustes. Si le service le propose, activez également la double authentification. [En savoir plus sur les mots de passe.](#)

2 VÉRIFIEZ VOS PARAMÈTRES DE CONFIDENTIALITÉ

Par défaut, les paramètres de visibilité de vos informations personnelles (numéro de téléphone, adresse e-mail...) et de vos publications sont souvent très ouverts. Vos données peuvent ainsi être partagées à tous les abonnés du réseau social. Il est généralement possible de restreindre cette visibilité en réglant la configuration de votre compte, afin de garder la maîtrise de ce que les autres utilisateurs voient de vos informations et de vos activités. Vérifiez régulièrement ces paramètres de confidentialité qui peuvent être modifiés sans que vous ne le sachiez.

3 MAÎTRISEZ VOS PUBLICATIONS

Les réseaux sociaux permettent de communiquer auprès d'une grande audience que vous ne pourriez jamais complètement maîtriser. Même dans un cercle que l'on pense restreint, vos publications peuvent vous échapper et être rediffusées ou interprétées au-delà de ce que vous envisagez. Ne diffusez pas d'informations personnelles ou sensibles qui pourraient être utilisées pour vous nuire. Faites également preuve de discernement lorsque vous évoquez votre travail car cela pourrait vous porter préjudice ainsi qu'à votre entreprise. Enfin, respectez évidemment la loi. [Voir encart.](#)

4 FAITES ATTENTION À QUI VOUS PARLEZ

Les cybercriminels utilisent notamment les réseaux sociaux pour commettre des escroqueries et voler des informations personnelles et professionnelles. Soyez vigilants, car à leur insu, vos « amis » ou contacts peuvent également vous envoyer ou partager des contenus malveillants, surtout s'ils se sont fait pirater leur compte sans le savoir. Quelques conseils supplémentaires : n'envoyez jamais d'argent à quelqu'un sans avoir vérifié son identité au préalable, n'envoyez jamais de photos ou vidéos intimes à des contacts virtuels



qui pourraient en profiter pour vous faire chanter et méfier-vous des jeux concours, des gains inattendus, ou des « super affaires », qui peuvent cacher des escroqueries (**hameçonnage**).

5 CONTRÔLEZ LES APPLICATIONS TIÈRES

Certaines applications proposent d'interagir avec votre compte de réseau social. Il peut s'agir de jeux, de quiz, de programmes alternatifs pour gérer votre compte. Ces applications demandent des autorisations qu'il faut examiner avec attention car une fois données, elles peuvent avoir accès à vos informations personnelles, vos contacts, vos publications, vos messages privés... Ne les installez que depuis les sites ou magasins d'applications officiels, sinon vous risquez de donner accès à votre compte à un programme infecté par un virus. Si l'application vous semble trop intrusive dans les autorisations qu'elle demande, ne l'installez pas. Enfin, pensez à désinstaller ces applications ou à en révoquer les droits si vous ne vous en servez plus.

RESPÉCTEZ LA LOI

Internet n'est pas une zone de non-droit et l'anonymat n'y est pas absolu : les propos incitant à la haine ou à la violence, la pédophilie, le cyberharcèlement, l'atteinte au droit à l'image ou au droit d'auteur... sont punis par la loi.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En vertu de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 - Article 79, un mineur peut consentir seul à un traitement de ses données à caractère personnel à partir de quinze ans. Avant cet âge, le consentement du titulaire de l'autorité parentale est requis.

6 ÉVITEZ LES ORDINATEURS ET LES RÉSEAUX WIFI PUBLICS

Utiliser un ordinateur en libre accès ou un réseau WiFi public est risqué car ils peuvent être piégés ou contrôlés par un cybercriminel. Lorsque vous vous connectez à votre compte de réseau social par ce moyen, vous pouvez vous faire voler votre mot de passe et donc vous faire pirater votre compte. Évitez dans la mesure du possible de renseigner des informations sensibles ou personnelles sur un matériel ou un réseau qui n'est pas le vôtre. Si vous y êtes contraint malgré tout, pensez à bien vous déconnecter de votre compte après utilisation pour empêcher que quelqu'un puisse y accéder après vous.

7 VÉRIFIEZ RÉGULIÈREMENT LES CONNEXIONS À VOTRE COMPTE

La plupart des réseaux sociaux offrent des fonctionnalités qui vous permettent de voir les connexions ou sessions actives sur votre compte depuis les différents appareils que vous utilisez pour y accéder. Consultez régulièrement ces informations. Si vous dé-

ectez une session ou une connexion inconnue ou que vous n'utilisez plus, déconnectez-la. Au moindre doute, considérez qu'il peut s'agir d'un piratage et changez immédiatement votre mot de passe (voir conseil n° 1).

8 FAITES PREUVE DE DISCERNEMENT AVEC LES INFORMATIONS PUBLIÉES

Les réseaux sociaux sont de formidables et rapides outils d'information, mais n'importe qui peut aussi y publier n'importe quelle information, sans aucune vérification. Certaines informations peuvent donc être partiellement ou totalement fausses, parfois délibérément. Avec la puissance des réseaux sociaux, ces fausses informations (appelées **fake news** en anglais) peuvent avoir de graves conséquences sur les personnes qui en sont victimes. Aussi, avant de considérer ou relayer une information, efforcez-vous d'en vérifier la véracité.

9 UTILISEZ EN CONSCIENCE L'AUTHENTIFICATION AVEC VOTRE COMPTE DE RÉSEAU SOCIAL SUR D'AUTRES SITES

Pour s'y connecter, certains sites Internet vous proposent d'utiliser votre compte de réseau social. Cette fonctionnalité peut sembler pratique car elle évite de créer un compte et un mot de passe supplémentaires, mais cela signifie que vous allez communiquer au réseau social des informations sur ce que vous faites sur le site concerné, et à l'inverse que vous allez peut-être donner au site des droits d'accès sur votre compte de réseau social. De plus, si votre compte de réseau social était un jour piraté, le cybercriminel pourrait automatiquement accéder à

tous ces sites en usurpant votre identité. Aussi, avant d'utiliser cette fonctionnalité, avez bien conscience des risques et vérifiez attentivement les autorisations que vous délivrez.

10 SUPPRIMEZ VOTRE COMPTE SI VOUS NE L'UTILISEZ PLUS

Pour éviter que vos informations ne soient récupérées par des tiers ou que votre compte ne soit utilisé à votre insu, notamment pour usurper votre identité, supprimez-le si vous ne l'utilisez plus.



QUE FAIRE EN CAS DE PROBLÈME ?

- Réagir en cas de piratage de votre compte de réseau social - Les conseils de la CNIL : www.cnil.fr/fr/monvotrepratereagir-face-au-piratage-de-son-compte-social
- Demander la suppression d'une publication gênante ou compromettante sur les réseaux sociaux - Les conseils de la CNIL : www.cnil.fr/fr/publication-genante-sur-les-reseaux-sociaux-signaliez-pour-supprimer
- Être conseillé face à une situation de cyberharcèlement : contacter gratuitement le 3018 par téléphone ou sur 3018.fr
- Signaler un contenu illicite sur les réseaux sociaux - Internet Signalement/Pharos (ministère de l'Intérieur) : www.internet-signalement.gouv.fr

DOCUMENT RÉALISÉ AVEC NOS MEMBRES :



RETROUVEZ TOUTES NOS PUBLICATIONS SUR :

www.cyberveilleance.gouv.fr



Licence Ouverte v2.0 (ETALAB)



CONSEILLER NUMÉRIQUE
France services



Sécurité des appareils mobiles



LA SÉCURITÉ DES APPAREILS MOBILES

ADOPTER LES BONNES PRATIQUES



Les téléphones mobiles intelligents (smartphones) et tablettes informatiques sont devenus des instruments pratiques du quotidien, tant pour un usage personnel que professionnel. Leurs capacités ne cessent de croître et les fonctionnalités qu'ils offrent s'apparentent, voire dépassent parfois, celles des ordinateurs. Ils contiennent tout autant et plus d'informations sensibles ou permettent d'y accéder. Ils sont plus faciles à perdre ou à se faire voler. Ces appareils mobiles sont, malgré tout, généralement bien moins sécurisés que les ordinateurs par leurs propriétaires. Voici 10 bonnes pratiques à adopter pour la sécurité de vos appareils mobiles.

1 METTEZ EN PLACE LES CODES D'ACCÈS

Qu'il s'agisse du code de déverrouillage ou du code PIN, ces protections complémentaires (voir encadré) empêcheront une personne malintentionnée de pouvoir se servir facilement de votre appareil si vous en perdez le contrôle (perte, vol, abandon) et donc d'accéder à vos informations. Bien entendu, vos codes d'accès doivent être suffisamment difficiles à deviner (évitiez 0000 ou 1234, par exemple). Activez également le verrouillage automatique de votre appareil afin que le code d'accès soit demandé au bout de quelques minutes si vous laissez votre appareil sans surveillance.

CODE D'ACCÈS ET CODE PIN, DEUX PROTECTIONS COMPLÉMENTAIRES

Mot de passe, signe, combinaison de touches ou biométrie : le code de verrouillage empêche de pouvoir se servir de l'appareil si on ne le connaît pas. Composé de 4 chiffres, le code PIN bloque quant à lui l'accès à votre carte SIM et empêche donc de pouvoir s'en servir dans un autre appareil si on ne le connaît pas.

2 CHIFFREZ LES DONNÉES DE L'APPAREIL

En cas de perte ou de vol, seul le chiffrement des données contenues dans votre appareil vous assurera qu'une personne malintentionnée ne pourra contourner les codes d'accès et accéder quand même à vos informations. Tous les appareils récents proposent cette option qu'il suffit d'activer dans les paramètres et qui est quasi transparente à l'utilisation. Si vous utilisez une carte d'extension mémoire pour stocker vos informations, vérifiez qu'elle est également chiffrée.

3 APPLIQUEZ LES MISES À JOUR DE SÉCURITÉ

Qu'il s'agisse du système d'exploitation (Android, iOS) ou des applications qui sont sur votre appareil, installez sans tarder les mises à jour dès qu'elles sont proposées car elles corrigent souvent des failles de sécurité qui pourraient être exploitées par des cybercriminels pour prendre le contrôle de votre appareil et accéder à vos informations.

4 FAITES DES SAUVEGARDES

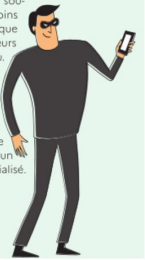
Votre appareil mobile contient généralement des informations que vous n'avez nulle part ailleurs, comme votre répertoire de contacts,

vos messages, vos photos... Pensez à le sauvegarder régulièrement car vous pourriez tout perdre en cas de casse, de perte ou de vol.

5 UTILISEZ UNE SOLUTION DE SÉCURITÉ CONTRE LES VIRUS ET AUTRES ATTAQUES

De nombreuses solutions de sécurité existent pour aider à se protéger des différentes attaques que peuvent subir les appareils mobiles au même titre que les ordinateurs de bureau comme les virus, les rançonniers (ransomware), l'hameçonnage (phishing)... Des cybercriminels se spécialisent dans les attaques d'appareils mobiles qu'ils savent souvent bien moins sécurisés que les ordinateurs de bureau.

Il est donc important d'avoir un bon niveau de protection et de s'équiper d'un produit spécialisé.



6 N'INSTALLEZ DES APPLICATIONS QUE DEPUIS LES SITES OU MAGASINS OFFICIELS

Seuls les sites ou magasins officiels vous permettent de vous assurer au mieux que les applications que vous installez ne sont pas piégées. Méfiez-vous des sites « parallèles », qui ne contrôlent pas les applications qu'ils proposent ou qui offrent gratuitement des applications normalement payantes en téléchargement illégal : elles sont généralement piégées. Consultez le nombre de téléchargements et les avis des autres utilisateurs avant d'installer une nouvelle application. Au moindre doute, n'installez pas l'application et choisissez-en une autre.

7 CONTRÔLEZ LES AUTORISATIONS DE VOS APPLICATIONS

Vérifiez également les autorisations que vous donnez à vos applications lors de leur première installation, mais aussi après leurs mises à jour car leurs autorisations peuvent évoluer. Certaines applications demandent parfois des droits très importants sur vos informations et qui peuvent être « surprenants ». Par exemple, un simple jeu de cartes « gratuit » qui vous demanderait l'autorisation d'accéder à votre répertoire, vos mots de passe, vos messages, votre position GPS ou encore votre appareil photo est évidemment suspect. Au moindre doute, n'installez pas l'application et choisissez-en une autre.



8 NE LAISSEZ PAS VOTRE APPAREIL SANS SURVEILLANCE

Une personne malintentionnée pourrait profiter de votre manque de vigilance pour accéder à vos informations ou piéger votre appareil. Pour ces mêmes raisons, il est fortement déconseillé de laisser un tiers se servir de votre appareil mobile (pour passer un appel par exemple) sans que vous ne puissiez contrôler physiquement l'utilisation réelle qu'il en fait.

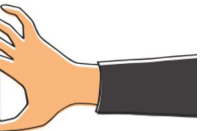
9 ÉVITEZ LES RÉSEAUX WIFI PUBLICS OU INCONNUS

Ces réseaux peuvent être contrôlés par des cybercriminels qui peuvent intercepter vos connexions et récupérer au passage vos comptes d'accès, mots de passe, données de carte bancaire... afin d'en faire un usage délictueux. D'une manière générale, désactivez toutes les connexions sans fil quand vous ne vous en servez pas (Wi-Fi, Bluetooth, NFC...) car elles sont autant de portes d'entrée ouvertes sur votre appareil. De plus, elles épuisent votre batterie inutilement.

CONSERVEZ LE CODE IMEI DE VOTRE APPAREIL MOBILE

Composé de 15 à 17 chiffres, le code IMEI est le numéro de série de votre appareil mobile. Il est généralement inscrit sur sa boîte d'emballage. En cas de perte ou de vol, ce code peut permettre de bloquer l'usage du téléphone sur tous les réseaux.

Notez-le soigneusement et si vous l'avez égaré vous pouvez le récupérer en tapant ***069#** sur votre clavier.



- POUR ALLER PLUS LOIN
- Par la CNIL : Comment sécuriser au maximum l'accès à votre smartphone ?
 - Par l'ANSSI : Sécuriser son ordinateur

RETROUVEZ TOUTES NOS PUBLICATIONS SUR : www.cybermalveillance.gouv.fr



Licence Ouverte v2.0 (ETALAB)



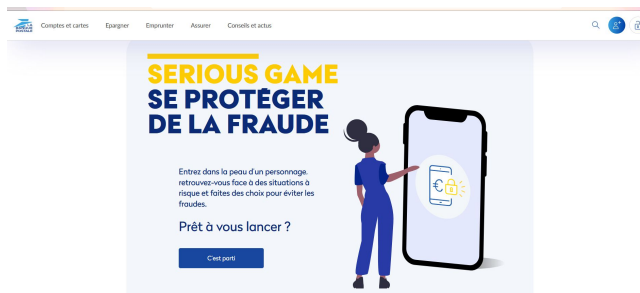


Les Usagers du territoire



Bonus: le jeu des fraudes

<https://www.labanquepostale.fr/particulier/footer/alertes-et-fraudes/serious-game.html>





Les Usagers du territoire

Les sauvegardes



LES SAUVEGARDES



Dans nos usages personnels ou professionnels, nous utilisons de nombreux appareils numériques pour créer et stocker des informations. Ces appareils peuvent cependant s'endommager ou être endommagés, entraînant une perte, parfois irréversible, de nos données. Afin de prévenir un tel risque, il est fortement conseillé d'en faire des copies pour préserver ces données à long terme. **Voici 10 bonnes pratiques à adopter pour gérer efficacement vos sauvegardes.**

ADOPTER LES BONNES PRATIQUES

1 EFFECTUEZ DES SAUVEGARDES RÉGULIÈRES DE VOS DONNÉES

En cas de perte, de vol, de panne, de piratage ou de destruction de vos appareils numériques, vous perdrez les données enregistrées sur ces supports. Il peut s'agir de données auxquelles vous accédez une importance particulière ou considérées comme essentielles dans le cadre de vos activités personnelles ou professionnelles (photos, vidéos, documents personnels ou de travail, etc.). Ayez le réflexe de réaliser régulièrement une sauvegarde de vos données.

2 IDENTIFIEZ LES APPAREILS ET SUPPORTS QUI CONTIENNENT DES DONNÉES

Dans notre vie quotidienne, nous utilisons un nombre croissant d'appareils et de supports qui enregistrent et stockent nos fichiers et nos données : ordinateurs, serveurs, tablettes, téléphones mobiles (smartphone), disques durs, clés USB, etc. Prenez le temps de les identifier.

3 DÉTERMINEZ QUELLES DONNÉES DOIVENT ÊTRE SAUVEGARDEES

Il n'est pas toujours possible ni nécessaire de sauvegarder la totalité de ses données. Sélectionnez donc les données à protéger, notamment celles qui sont stockées sur vos appareils (dans le disque dur de votre ordinateur ou dans la mémoire de votre téléphone mobile). Pour savoir si des données doivent être sauvegardées ou non, posez-vous les questions suivantes : « quelles données ne peuvent être récupérées ailleurs en cas de perte ? », « quelles sont les données que je consulte régulièrement ou celles qui me sont le plus souvent demandées ? ».

4 CHOISISSEZ UNE SOLUTION DE SAUVEGARDE ADAPTÉE À VOS BESOINS

Il existe des solutions gratuites ou payantes qui répondent à différents besoins. Identifiez-les et déterminez quelles sont les fonctionnalités attendues, l'espace de stockage requis et la facilité d'utilisation de la solution. Sachez qu'il est également possible de réaliser une sauvegarde manuelle de vos fichiers en les copiant sur un disque dur externe, une clé USB, etc. Enfin, la plupart des systèmes d'exploitation proposent des fonctionnalités de sauvegarde sur le support de votre

choix ou sur un service en ligne. Si vous avez des besoins particuliers, renseignez-vous auprès de professionnels ou de sites Internet spécialisés.

5 PLANIFIEZ VOS SAUVEGARDES

Lorsqu'un fichier régulièrement mis à jour est perdu ou supprimé par erreur, sa restauration dans sa version la plus récente est nécessaire. La plupart des solutions de sauvegarde intègrent une fonctionnalité permettant de planifier la sauvegarde à échéance régulière. Vérifiez qu'elle est bien activée et que la fréquence de vos sauvegardes est adaptée à vos besoins. Si vous n'utilisez pas de solution dédiée, réalisez des sauvegardes manuelles régulièrement.

DIFFÉRENTS TYPES DE SAUVEGARDES

- La sauvegarde complète est une copie de la totalité de vos données.
- La sauvegarde incrémentale ou incrémentielle ne copie que les fichiers qui ont été créés ou modifiés depuis la dernière sauvegarde.
- La sauvegarde différentielle est une copie complète des fichiers qui ont été créés ou modifiés depuis la dernière sauvegarde complète.

ET LE CLOUD, DANS TOUT CELA ?

Des services en ligne, souvent appelés « Cloud », offrent des fonctionnalités de sauvegarde de données. Il existe des solutions gratuites ou payantes en fonction de la capacité de stockage souhaitée. Les fournisseurs d'accès Internet (FAI) et des entreprises spécialisées proposent ce type de service.

6 DÉCONNECTEZ VOTRE SUPPORT DE SAUVEGARDE APRÈS UTILISATION

Si vous êtes victime d'un virus comme un rançongiciel et que votre sauvegarde est connectée à votre ordinateur ou au réseau de votre entreprise, elle peut également être affectée par le programme malveillant qui pourrait la détruire. Déconnectez votre support de sauvegarde de votre ordinateur ou de votre réseau informatique ou mettez-le hors ligne lorsque vous ne l'utilisez plus.

7 PROTÉGEZ VOS SAUVEGARDES

Les risques de perte, de vol, de panne, de piratage ou de destruction peuvent également affecter vos sauvegardes. Protégez-les au même titre que vos données originales en effectuant, par exemple, plusieurs sauvegardes de vos données sur différents supports. Conservez également une sauvegarde dans un lieu différent de celui où sont

stockées les données originales pour vous prémunir en cas de sinistre. Si vous estimez que vos données sont suffisamment sensibles pour les chiffrer ou en limiter l'accès, ou si un règlement vous y oblige, faites-en de même avec vos sauvegardes.

8 TESTEZ VOS SAUVEGARDES

Parfois, le processus de sauvegarde ne s'effectue pas correctement. Aussi, assurez-vous régulièrement que votre sauvegarde fonctionne, par exemple, en la copiant dans le système original.

9 VÉRIFIEZ LE SUPPORT DE SAUVEGARDE

Tout comme les supports qui permettent de stocker les données originales, les supports sur lesquels sont réalisées les sauvegardes peuvent être endommagés. Vérifiez leur état, de manière à prévenir toute défaillance ou panne. Soyez également vigilant sur la durée de vie de votre support car certains conservent les données sur une durée plus ou moins longue. Par exemple, la durée de vie moyenne d'un DVD gravé est de 10 à 15 ans.

10 SAUVEGARDEZ LES LOGICIELS INDISPENSABLES À L'EXPLOITATION

La défaillance d'un appareil entraîne non seulement la perte des données produites par son utilisateur mais également du système d'exploitation de l'appareil comme MS Windows, iOS, Android, et des logiciels qui y sont installés. Si les données sauvegardées sont dépendantes d'un système d'exploitation, d'un logiciel



LEGISLATION

Professionnels, associations, collectivités : tenez compte du cadre juridique applicable.

Quelle que soit leur nature, vos sauvegardes sont soumises à de nombreux régimes juridiques au même titre que vos données originales. S'agissant de données personnelles, votre responsabilité civile ou pénale peut être engagée en cas de manquement avéré. De même, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et la Loi Informatique et Libertés sont applicables.

Quelques textes :

- Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés - Article 34
- Article 226-17 du Code Pénal (relatif au traitement et à la protection des données personnelles)
- Article 1242 du Code Civil (relatif à la responsabilité civile liée à un dommage causé à autrui)

PRO = destiné principalement aux professionnels

DOCUMENT RÉALISÉ AVEC NOS MEMBRES :



RETROUVEZ TOUTES NOS PUBLICATIONS SUR :

www.cybermalveillance.gouv.fr



Licence Ouverte v2.0 (TALAB)



CONSEILLER NUMÉRIQUE
France services



Les mises à jour



LES MISES À JOUR



Les appareils numériques et les logiciels que nous utilisons au quotidien sont exposés à des failles de sécurité. Ces failles peuvent être utilisées par des cybercriminels pour prendre le contrôle d'un ordinateur, d'un équipement mobile ou encore d'une montre connectée. Face à ces risques, les éditeurs et les fabricants proposent des mises à jour (patch en anglais) visant à corriger ces failles. Si l'opération de mise à jour est souvent ressentie comme une contrainte, il s'agit pourtant d'un acte essentiel pour se protéger. **Voici 10 bonnes pratiques à adopter pour vos mises à jour.**

ADOPTER LES BONNES PRATIQUES

1 PENSEZ À METTRE À JOUR SANS TARDER L'ENSEMBLE DE VOS APPAREILS ET LOGICIELS

Ordinateurs, téléphones, systèmes d'exploitation, logiciels de traitement de texte, objets connectés... nous utilisons un grand nombre d'appareils et de logiciels. Il suffit qu'un seul ne soit pas à jour et soit exposé à une faille de sécurité pour ouvrir une brèche dans votre environnement numérique. Afin d'empêcher les cybercriminels d'utiliser ces failles de sécurité pour vous pirater et vous dérober des informations personnelles sensibles, il est primordial de réaliser les mises à jour de vos équipements dès qu'elles sont disponibles.

2 TÉLÉCHARGEZ LES MISES À JOUR UNIQUEMENT DEPUIS LES SITES OFFICIELS

Seuls les sites ou dispositifs officiels des éditeurs et fabricants vous garantissent au mieux que les mises à jour que vous allez installer ne sont pas infectées par un virus. À l'installation de vos mises à jour, soyez attentif aux éventuelles conditions d'utilisation ou cases précochées qui pourraient valoir acceptation de l'installation d'un autre logiciel non désiré (logiciels publicitaires, par exemple).

3 IDENTIFIEZ L'ENSEMBLE DES APPAREILS ET LOGICIELS UTILISÉS

Il est conseillé d'identifier vos appareils, matériels et logiciels afin de les mettre à jour. Certains fournisseurs d'accès Internet (FAI) proposent une application d'inventaire qui permet de lister les appareils connectés à votre réseau informatique professionnel ou domestique. Si vous faites l'acquisition d'un nouvel appareil, remettez ses paramètres par défaut avant de l'utiliser en le réinitialisant et installez ensuite les différentes mises à jour proposées sur les sites du fabricant ou des éditeurs des applications installées.

4 ACTIVEZ L'OPTION DE TÉLÉCHARGEMENT ET D'INSTALLATION AUTOMATIQUE DES MISES À JOUR

Si le logiciel le permet, configurez-le pour que les mises à jour se téléchargent et s'installent automatiquement. Avec cette fonctionnalité, vous disposez ainsi de la dernière version à jour de la solution de l'éditeur. Assurez-vous également que la mise à jour fonctionne par une vérification manuelle, au besoin.

DIFFÉRENTS TYPES DE MISES À JOUR

• Les mises à jour importantes ou critiques corrigent des failles de sécurité qui peuvent être utilisées pour pirater votre équipement.

• Les mises à jour de version apportent en général de nouvelles fonctionnalités et corrigent également des failles de sécurité. Ce type de mise à jour peut être payant.



EN PARTENARIAT AVEC:
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
AGENCE NATIONALE DE LA SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION

QUELQUES EXEMPLES DE FAILLES DE SÉCURITÉ

- Aux États-Unis, des cybercriminels ont réussi à dérober des données confidentielles d'un casino grâce au thermomètre connecté présent dans un aquarium de l'établissement.
- En France, la trottinette électrique connaît un succès grandissant. Une faille de sécurité sur certains modèles a été découverte. Elle permettrait d'exécuter certaines commandes sans avoir besoin du mot de passe comme le déverrouiller, contrôler l'accélération ou le freinage. Une mise à jour a été publiée pour corriger cette faille.

5 DÉFINISSEZ LES RÈGLES DE RÉALISATION DES MISES À JOUR

Pour assurer votre sécurité numérique, la définition de certaines règles peut faciliter l'opération de mise à jour, notamment en entreprise. Il s'agit par exemple de spécifier la façon de réaliser l'inventaire des appareils et logiciels utilisés, de savoir où et comment rechercher les mises à jour, comment et qui procède à la mise à jour ou encore à quel moment réaliser cette opération.

6 PLANIFIEZ LES MISES À JOUR LORS DE PÉRIODES D'INACTIVITÉ

Lorsqu'ils interrompent une activité personnelle ou professionnelle (visionnage d'une vidéo, rédaction d'un courriel...), les messages indiquant la disponibilité d'une mise à jour sont souvent ignorés car le processus de mise à jour peut être ressenti comme une contrainte. En effet, la mise à jour peut prendre du temps, allant de quelques

secondes à plusieurs minutes ou heures, selon les cas. Aussi, profitez de périodes d'inactivité pour effectuer vos mises (déjeuner, réunion, de nuit...).

7 MÉFIEZ-VOUS DES FAUSSES MISES À JOUR SUR INTERNET

En naviguant sur Internet, il arrive que des messages prenant l'apparence d'alertes de mises à jour apparaissent à l'écran : fausses publicités sur des sites Internet ou fenêtres (pop-up en anglais) malveillantes. Restez extrêmement vigilant car il peut s'agir d'une technique pour vous inciter à installer une prétendue mise à jour qui serait en réalité un virus.

8 INFORMEZ-VOUS SUR LA PUBLICATION RÉGULIÈRE DES MISES À JOUR DE L'ÉDITEUR

L'utilisation d'un appareil ou d'un logiciel pas à jour augmente les risques d'attaques informatiques. Si les mises à jour ne sont plus proposées, ils sont plus vulnérables. Aussi, avant l'acquisition d'un nouveau matériel ou logiciel, vérifiez la publication régulière des mises à jour de l'éditeur ou du fabricant, ainsi que la date de fin de leur mise à disposition. Lorsqu'une solution arrive en fin de vie et que des mises à jour ne sont plus proposées, identifiez les délais et les ressources nécessaires pour migrer vers de nouveaux outils afin de rester protégé.

9 TESTEZ LES MISES À JOUR LORSQUE CELA EST POSSIBLE ET FAITES DES SAUVEGARDES

Il arrive que la mise à jour d'un équipement ou d'un logiciel entraîne des conséquences inattendues, comme de rendre incompatible la solution qui vient d'être mise à jour avec un autre équipement ou logiciel. Il convient donc de tester les mises à jour lorsque cela est possible. Par ailleurs, n'hésitez pas à réaliser une sauvegarde de vos données et de vos logiciels avant une opération de mise à jour pour pouvoir revenir en arrière si nécessaire.

10 PROTÉGEZ AUTREMENT LES APPAREILS QUI NE PEUVENT ÊTRE MIS À JOUR

Dans certains cas, des appareils peuvent ne pas être mis à jour pour diverses raisons, comme leur ancienneté, la perte d'une garantie ou d'un agrément. Il est, par conséquent, nécessaire de protéger ce dispositif autrement, par exemple en ne le connectant pas à Internet, en le séparant du reste du réseau informatique ou encore, en désactivant les services vulnérables.



BON À SAVOIR

En entreprise, s'il existe un service informatique, il est généralement chargé de la mise à jour des appareils et des logiciels. Dans le cas contraire, ce sont les collaborateurs qui effectuent cette opération, sous l'autorité du chef d'entreprise.

DOCUMENT RÉALISÉ AVEC NOS MEMBRES :

CESIN @CLUSIF FRANCE ASSUREURS palaitto STORMHIELD Pro destiné principalement aux professionnels

RETROUVEZ TOUTES NOS PUBLICATIONS SUR : www.cybermalveillance.gouv.fr

Facebook Twitter YouTube LinkedIn Licence Ouverte v2.0 (ETALAB)



CONSEILLER NUMÉRIQUE
France services



La sécurité des usages pro-perso

LA SÉCURITÉ DES USAGES PRO-PERSO

ADOPTER LES BONNES PRATIQUES



La transformation numérique modifie en profondeur les usages et les comportements. Être connecté est devenu le quotidien. Le développement des technologies mobiles (PC portables, tablettes, smartphones) offre désormais la possibilité d'accéder, depuis presque n'importe où, à ses informations personnelles mais aussi à son système informatique professionnel : la frontière numérique entre la vie professionnelle et personnelle devient de plus en plus poreuse. Face à cette évolution, il est nécessaire d'adapter ses pratiques afin de protéger tant votre entreprise* ou votre organisation, que votre espace de vie privée. Voici 10 bonnes pratiques à adopter pour la sécurité de vos usages pro-perso.

1 UTILISEZ DES MOTS DE PASSE DIFFÉRENTS POUR TOUS LES SERVICES PROFESSIONNELS ET PERSONNELS AUQUELS VOUS ACCÉDEZ

Si vous ne le faites pas et qu'un des services auquel vous accédez se fait pirater, le vol de votre mot de passe permettrait à une personne malveillante d'accéder à tous vos autres services y compris les plus critiques (banque, messagerie, sites marchands, réseaux sociaux...). Si vous utilisez ce même mot de passe pour accéder au système informatique de votre entreprise, c'est elle que vous mettez aussi en péril, car un cybercriminel pourrait utiliser vos identifiants de connexion pour voler ou détruire des informations.

2 NE MÉLANGEZ PAS VOTRE MESSAGERIE PROFESSIONNELLE ET PERSONNELLE

Ce serait, en effet, le meilleur moyen de ne plus s'y retrouver et de commettre des erreurs, notamment des erreurs de destinataires. Celles-ci pourraient avoir pour conséquences de voir des informations confidentielles de votre entreprise vous échapper vers des contacts personnels qui pourraient en faire un mauvais usage, ou à l'inverse de voir un message pro personnel circuler dans votre environnement professionnel alors que vous ne le souhaitez pas. Enfin, comme votre messagerie

personnelle est généralement bien moins sécurisée que votre messagerie professionnelle, vous faire pirater votre compte pourrait mettre en danger votre entreprise si un cybercriminel accédait à des messages professionnels confidentiels que vous auriez gardés dans votre messagerie personnelle.

3 AYEZ UNE UTILISATION RESPONSABLE D'INTERNET AU TRAVAIL

Si l'utilisation d'une connexion Internet professionnelle à des fins personnelles est tolérée, il est important d'avoir à l'esprit que votre utilisation peut mettre en cause votre entreprise qui pourra se retourner contre vous si vous commettez des actes répréhensibles comme du téléchargement illégal, de l'atteinte au droit d'auteur ou si vous publiez des propos qui pourraient être condamnables. De plus, vous devez avoir à l'esprit que votre entreprise est en droit de contrôler l'utilisation de la connexion

4 MAÎTRISEZ VOS PROPOS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Quand vous parlez de votre travail ou de la vie de votre entreprise (ambiance, nouveaux projets...) sur les réseaux sociaux, même si vos propos ne sont pas négatifs, vous ne contrôlez pas vos lecteurs : la rediffusion ou l'interprétation qu'ils peuvent faire de vos informations pourraient nuire à votre entreprise. À l'inverse, et pour les mêmes raisons, vous n'avez pas forcément envie que certains propos que vous pouvez tenir sur les réseaux sociaux et qui concernent votre vie privée puissent être connus de votre entreprise. Sur les réseaux sociaux, verrouillez votre profil pour que tout ne soit pas public et avant de poster, demandez-vous toujours si ce que vous communiquez ne pourra pas vous porter préjudice, ou à votre entreprise, si d'aventure vos propos ou messages étaient relayés par une personne malintentionnée.

*Le terme « entreprise » employé dans ce document regroupe toutes les organisations professionnelles qu'elles soient à caractère privé, public ou associatif.



5 N'UTILISEZ PAS DE SERVICES DE STOCKAGE EN LIGNE PERSONNEL À DES FINS PROFESSIONNELLES

Où du moins pas l'autorisation de votre employeur et sans avoir pris les mesures de sécurité qui s'imposent. Ces services de stockage en ligne d'informations (Cloud en anglais) généralement gratuits pour les particuliers sont certes pratiques, mais d'un niveau de sécurité qui ne se prête pas forcément aux exigences des entreprises pour protéger leurs informations. Ils ne sont pas conçus pour cela. Pour les besoins des entreprises, il existe des solutions professionnelles et sécurisées. L'utilisation d'un service de stockage en ligne personnel pour des usages professionnels pourrait mettre en danger votre entreprise si votre compte d'accès à ce service était piraté alors qu'il contenait des informations confidentielles.

6 FAITES LES MISES À JOUR DE SÉCURITÉ DE VOS ÉQUIPEMENTS

Sur vos moyens informatiques personnels (ordinateur, téléphone, tablette), mais également sur vos moyens pro-

fessionnels si cela relève de votre responsabilité, il est important d'installer sans tarder les mises à jour des qu'elles sont publiées. Elles corrigent souvent des failles de sécurité qui pourraient être exploitées par des cybercriminels pour prendre le contrôle de votre appareil et accéder à vos informations ou à celles de votre entreprise.

7 UTILISEZ UNE SOLUTION DE SÉCURITÉ CONTRE LES VIRUS ET AUTRES ATTAQUES

Sur vos moyens informatiques personnels (ordinateur, téléphone, tablette), mais également sur vos moyens professionnels. Si cela relève de votre responsabilité, utilisez une solution antivirus et tenez-la à jour. Même si aucune solution n'est totalement infaillible, de nombreux produits peuvent vous aider à vous protéger des différentes attaques que peuvent subir vos équipements comme les virus, les ransomwares (ransomware), l'hameçonnage (phishing...). Si un cybercriminel prenait le contrôle de vos équipements personnels, il pourrait accéder à toutes vos informations, mais aussi au réseau de votre entreprise si vous vous y connectez avec ce matériel.

8 N'INSTALLEZ DES APPLICATIONS QUE DEPUIS LES SITES OU MAGASINS OFFICIELS

Que ce soit pour vos usages personnels ou professionnels si cela relève de votre responsabilité, et même s'ils ne sont pas infaillibles, seuls les sites ou magasins officiels vous permettent de vous assurer au mieux que les applications que vous installez ne sont pas piégées par un virus

qui permettrait à un cybercriminel de prendre le contrôle de votre équipement. Méfiez-vous des sites « parallèles » qui ne contrôlent pas les applications qu'ils proposent ou qui offrent gratuitement des applications normalement payantes en téléchargement illégal : elles sont généralement piégées. Consultez le nombre de téléchargements et les avis des autres utilisateurs avant d'installer une nouvelle application. Au moindre doute, ne l'installez pas et choisissez-en une autre.

9 MÉFIEZ-VOUS DES SUPPORTS DES SUPPORTS DES SUPPORTS DES SUPPORTS

Vous trouvez ou on vous offre une clé USB (ou tout autre support à connecter). Partez du principe qu'elle est piégée et que même les plus grands spécialistes pourraient avoir du mal à s'en apercevoir. Ne la branchez jamais sur vos moyens informatiques personnels et encore moins sur vos moyens informatiques professionnels au risque de les compromettre en ouvrant un accès à un cybercriminel. Utilisez une clé USB pour vos usages personnels et une autre pour vos usages professionnels afin d'éviter que la compromission de l'une ne puisse infecter l'autre.

10 ÉVITEZ LES RÉSEAUX WI-FI PUBLICS OU INCONNUS

Ces réseaux peuvent être contrôlés par des cybercriminels qui peuvent intercepter vos connexions et ainsi récupérer au passage vos comptes d'accès et vos mots de passe personnels ou professionnels, vos messages, vos documents ou même vos données de carte bancaire... afin d'en faire un usage délictueux. Depuis un réseau Wi-Fi public ou inconnu, n'échangez jamais d'informations confidentielles.



DOCUMENT RÉALISÉ AVEC NOS MEMBRES :

RETROUVEZ TOUTES NOS PUBLICATIONS SUR :

www.cybermalveillance.gouv.fr



Licence Ouverte v2.0 (ETALAB)





Les Usagers du territoire

Vos droits

La CNIL rappelle que tous les utilisateurs du web ont des droits



INFORMATION

ACCÈS

RECTIFICATION

OPPOSITION

DÉRÉFÉRENCEMENT

EFFACEMENT

PORTABILITÉ





Les Usagers du territoire

Vos droits(suite)

Droit d'information : un organisme qui collecte des données sur les personnes doit proposer une information claire sur l'utilisation des données et sur leurs droits

Droit d'accès : obtenir et vérifier les informations qu'un organisme détient sur elles

Droit de rectification : rectifier les informations inexactes qui les concernent

source CNIL



Droit d'opposition : s'opposer à tout moment à ce qu'un organisme utilise certaines de leurs informations

Droit au déréférencement : ne plus associer leur nom-prénom à un contenu visible dans un moteur de recherche

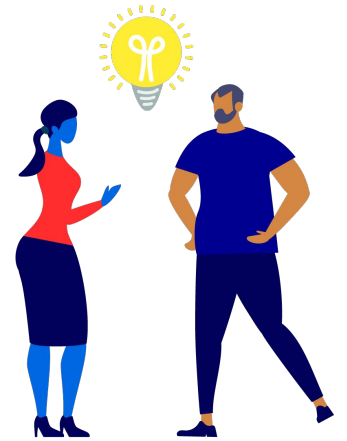
Droit à l'effacement : effacer des informations qui les concernent

Droit à la portabilité : emporter une copie de leurs informations pour les réutiliser ailleurs.

- 3 -



Questions
Réponses





Les Usagers du territoire

Partage et analyses



Partage et analyses:

partager à informatique.ccsaulieu@gmail.com

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Merci de votre attention !

